



Depart d'une employée suite à demande d'augmentation

Par Visiteur

J'ai une vendeuse qui veut partir apres la demande d'une augmentation trop importante que j'ai refuse je lui accepte une augmentation mais moins importante. mais depuis elle est en maladie debut septembre. elle a dit que qu'elle voulait nous avoir a l'usure . maintenant je veux qu'elle parte d'elle meme .Quelle solution?

Par Visiteur

Bonjour.

Le seul moyen pour qu'elle parte d'elle même reste la démission.

Evidemment, si vous pensez que son arrêt maladie est un arrêt accordé par "complaisance", vous pouvez tout à fait demander une contre visite médicale auprès d'un médecin controleur.

Après quoi, vous ne serez plus tenu de lui verser les indemnités complémentaires.

Par Visiteur

Cette vendeuse a un cdi depuis decembre 2008 mais a ete en arret maladie pendant six mois non consecutifs.si elle est declare inapte a faire son travail, c'est qu'elle doit essayer de vouloir faire.Dans ces contidions doitje verse une indemnite.

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Si le salarié est jugé définitivement inapte à reprendre le travail, vous devez lui proposer un autre emploi, pour lequel il ne sera pas inapte. S'il est déclaré inapte pour n'importe quel emploi, vous devez le licencier pour motif personnel.

Cordialement.

Par Visiteur

Licenciment pour motif personnel y a t'il une prime de licenciment?

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, bien sûr.

Mais une inaptitude définitive au travail est exceptionnel. Elle ne pourra le faire que si vraiment, elle a un accident grave.

Le mieux pour vous est de demander une contre expertise médicale.

Cordialement.